

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** TC TANKCLEAN ALU

· **Code du produit:** 25040001

· **UFI:** 5QDG-20X6-600E-6GVJ

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie de processus

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlingweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710

BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395

IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061

UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium
Tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate
D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	hydroxyde de potassium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	10-25%
CAS: 51981-21-6 EINECS: 257-573-7 Reg.nr.: 01-21194-93601-38-0000	Tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	≥ 3 -<5%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01-2119488530-36-xxxx	D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides Eye Dam. 1, H318	≥ 3 - $\leq 5\%$
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE		
agents de surface non ioniques		≥ 5 - <15%

BE.FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conservé au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³
M;

· DNEL

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire	DNEL Long term local mg/m ³	1 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
-------------	--	---

CAS: 68515-73-1 D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Oral	DNEL Long term-systemic	35,7 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	357.000 mg/kg human/day (des consommateurs)
		595.000 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	124 mg/m ³ (des consommateurs)
		420 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 68515-73-1 D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

PNEC Freshwater mg/L	0,1 mg/L (-)
PNEC Marinewater mg/L	0,01 mg/L (-)
PNEC Freshwater sediment	0,487 mg/Kg (-)
PNEC Marine water sediment	0,048 mg/Kg (-)
PNEC Intermittent release	270 (-) (mg/L)
PNEC Soil	0,654 mg/Kg (-)
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	560 mg/L (-)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Rubber gloves

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Rubber gloves

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 4)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur:	Ambré
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	12,5
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,275 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· Swiss VOC:	0,00 %
· Teneur en substances solides:	31,6 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 5)

- | | |
|--|-------|
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	2.124 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)
	LC50/ 24 h	80 mg/ltr (fish)

CAS: 68515-73-1 D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
----------	------	--------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 6)

· 12.7 Autres effets néfastes
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation: -
· Catalogue européen des déchets

HP8	Corrosif
-----	----------

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA	UN1814
--------------------------	--------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
· IMDG, IATA	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG, IATA


· Classe	8 Matières corrosives.
· Étiquette	8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	II
--------------------------	----

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:	Non
----------------------------	-----

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

	Non applicable.
--	-----------------

· Indications complémentaires de transport:
· ADR
· Quantités limitées (LQ)

	1L
--	----

· Quantités exceptées (EQ)

	Code: E2
--	----------

	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
--	--

	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
--	---

· Catégorie de transport

	2
--	---

· Code de restriction en tunnels

	E
--	---

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 7)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS05

GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de potassium

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate

D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023

Version: 6 (remplace la version 5)

Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 8)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul**

· **Service établissant la fiche technique:** *Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service*

· **Contact:** *Nederland: Afdeling klantenservice / Belgique: Afdeling klantenservice*

· **Date de la version précédente:** 04.10.2023

· **Numéro de la version précédente:** 5

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**